

ID: 029-212902605-20240613-ARPM20240141B-AR



ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant réglementation permanente des points d'apport volontaire sur la commune de Saint Renan

REF: AR/PM/20240141

Le Maire de la commune de SAINT RENAN,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement au niveau des points d'apports volontaire.

ARRÊTE

Article 1:

Cet arrêté annule et remplace ceux pris antérieurement dans la même thématique.

Article 2:

L'ensemble des points d'apports volontaires sur l'ensemble de la commune de Saint-Renan sont mentionnés en annexe.

Article 3:

Il est interdit à tout conducteur d'arrêter et de faire stationner son véhicule au niveau des points d'apports volontaire sauf pour les personnes qui les utilisent au moment du stationnement.

Article 4:

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière sera mise en place par les Service Techniques de la ville de Saint Renan.

Article 5:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur au moment de leur constatation.

Article 6:

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le service de la Police Municipale, et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation faite à monsieur le Sous-Préfet de Brest.

> Fait à Saint Renan, le 29/03/2024 Le Maire,

Gilles MOUNIER



Lieux des points d'apport v Reçu en préfecture le 13/06/2024

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

ID: 029-212902605-20240613-ARPM20240141B-AR

Parking de Bel Air

Centre d'Incendie et de Secours (Route de Quillimerien)

Stade Abbé Le Gall (Rue de Bel Air)

Kerzouar (Parking)

Centre Technique Municipal (Rue des Ateliers)

Stade de Ty Colo

Ecole Primaire du Vizac (Parking)

Rue de Ouessant (Parking)

Intersection: Rue de Lanven/ Rue Milin Avel

Stade Municipal Lokournan (Intérieur du site)

A côté du camping (parking)

Intersection: Rue Coatufal/ Rue Saint-Exupéry

Place aux Chevaux (en bas de ST Stanislas)

Rue de Lescao (en haut du Centre Départementale d'Action Sociale

Place Général Leclerc

Place du souvenir français

Parking Place Léon Cheminant

Parking Docteur Paul Guyader

Parking Stade d'Athlétisme